



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la régie intermunicipale des Trois-Lacs tenue le 11 mars 2015 à 17 h 00 , au 100 place de la mairie, St-Faustin-Lac-Carré.

Sont présents : Monsieur Pierre Poirier
 Madame Danielle St-Laurent

Sont aussi présents : Monsieur André Brisson, substitut St-Faustin-Lac-Carré
 Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 17 h.

M. Michel Jodoin déclare qu'il enregistre la séance.

2. **R.255-03-2015** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 12 février 2015 et de la séance ordinaire du 10 décembre 2014
4. Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
5. Nomination au poste de président(e) et de vice-président(e)
6. Prolongation de l'entente intermunicipale avec la municipalité de St-Faustin-Lac-Carré pour la gestion de la régie.
7. Changement au calendrier des séances ordinaires 2015
8. Période de questions
9. Levée de la séance

Il est proposé par Madame Danielle St-Laurent

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté:

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

3.

R.256.03-2015

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2015 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2014

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 12 février 2015 et de la séance ordinaire du 10 décembre 2014, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame Danielle St-Laurent

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 12 février 2015 et de la séance ordinaire du 10 décembre 2014, tel que rédigés.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

4.

R.257-03-2015

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés du 12 février 2015 au 11 mars 2015 totalise \$ 50,309.53 et se détaille comme suit :

Chèques	\$ 25,852.95
Paiements directs	\$ 11,224.35
Salaires et remises gouvernementales	\$ 13,232.23

Total : \$ 50,309.53

Il est proposé par Madame Danielle St-Laurent

D'APPROUVER la liste des déboursés comprenant les chèques # 422 à # 427 pour un montant de \$ 25,852.95, les paiements directs pour un montant de \$ 11,224.35 et les salaires et remises gouvernementales pour un montant de \$ 13,232.23 pour un total de \$ 50,309.53.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

5.
R.258-03-2015
NOMINATION AU POSTE DE PRÉSIDENT(E) ET DE VICE-PRÉSIDENT(E)

CONSIDÉRANT QUE le mandat de président et de vice-présidente se termine le 12 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'article 586 du code municipal prévoit que la durée du mandat est d'un an et est renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration veut assurer une stabilité pour l'année de transition;

Il est proposé par Madame Danielle St-Laurent

DE NOMMER Monsieur Pierre Poirier à titre de président de la régie intermunicipale des Trois-Lacs pour une période d'un an soit jusqu'au 12 Avril 2016;

Et, il est proposé par Monsieur Pierre Poirier

DE NOMMER Madame Danielle St-Laurent à titre de vice-présidente de la régie intermunicipale des Trois-Lacs pour une période d'un an, soit jusqu'au 12 Avril 2016;

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

6
R.259-03-2015
PROLONGATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE ST-FAUSTIN-LAC-CARRÉ POUR LA GESTION DE LA RÉGIE

CONSIDÉRANT QUE l'entente actuelle se termine le 11 mars 2015 et que la régie n'a pas encore procédé au remplacement du secrétaire trésorier;

CONSIDÉRANT QU'IL est prévu à l'entente actuelle la possibilité de renouveler pour une autre période si les parties à l'entente en font la demande;

Il est proposé par Madame Danielle St-Laurent

DE DEMANDER à la municipalité de St-Faustin-Lac-Carré de prolonger l'entente jusqu'au 10 juin 2015 aux mêmes conditions déterminées à l'entente actuelle.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

7.
R.260-03-2015
CHANGEMENT AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration désire modifier le calendrier des séances ordinaires 2015



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

CONSIDÉRANT QUE pour faciliter le projet d'expansion de la régie, il est préférable de tenir les prochaines séances au siège social de la régie.

Il est proposé par Madame Danielle St-Laurent

DE MODIFIER le lieu de la tenue des séances du 10 juin 2015 et du 9 septembre 2015. Les séances se tiendront au siège social au 100, place de la Mairie, Saint-Faustin-Lac-Carré.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

**8.
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

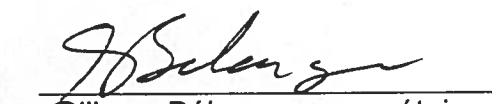
**R.261 -03-2015
LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Danielle St-Laurent de lever la présente séance ordinaire à 17h10.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE


Pierre Poirier, président


Gilles Bélanger, secrétaire-
trésorier